

# Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL DE COAT ROUAT sur la commune principale de l'AIOT Impasse de Coat Rouat 22300 Rospez.

La référence de votre dossier est A-2-1HMWXPXNR et concerne une demande de type "une déclaration de modification".

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 09/12/2022 à 11h08 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- [redacted]@22 [redacted] (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- [redacted]@22 [redacted] (pour rappel, déclarant)
- [redacted]@22 [redacted] (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

**Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux ....)**

**La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)**

**Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets.....)**

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : Je ne connais pas le service instructeur

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## 2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET

Nom : **DUVAL**

Prénom : **DENIS**

Fonction : **Relai environnement**

Adresse électronique : [REDACTED]

Téléphone fixe : [REDACTED]

Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

Sexe : **Masculin**

Date de naissance : **25/05/1969**

Nom : **DUVAL**

Prénom : **DENIS**

Adresse électronique : [REDACTED]

Téléphone fixe : [REDACTED]

Téléphone portable : [REDACTED]

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne

mois en date du courrier émis le 14/10/2022 (document en annexe 5). Monsieur Sébastien TREMEL s'est associé avec ses parents (Jean-Yves et Annie TREMEL) le 1er janvier 1999 pour former le Gaec de Coat Rouat. Monsieur Jean-Yves TREMEL a reçu un arrêté préfectoral le 20 novembre 1980 l'autorisation d'exploiter au lieu-dit Coat Rouat à Rospez un élevage porcin comprenant 676 porcs de plus de 30 kg avec un post-sevrage de 280 places, soit 892 places d'animaux équivalents. Le 25 mai 2000, le Gaec de Coat Rouat a reçu un avis défavorable concernant une demande de régularisation de l'effectif porcin (document en annexe 5) En 2016, suite au dé

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

#### 4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse Impasse de Coat Rouat 22300 Rospez

X : 220033

Y : 6871693

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

#### 5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Le projet consiste à une augmentation de l'effectif des vaches laitières à 100 avec une gestion d'élevage des vaches laitières sur une aire paillée et couloir de raclage couvert surélevé pour 55 places et sur une aire paillée intégrale pour 45 places. Il n'y aura pas de nouvelle construction, mais un réaménagement du bâtiment existant. Le bâtiment de l'élevage bio de poules pondeuses en plein air sera transformé en aire paillée intégrale pour les génisses de renouvellement. Suite à l'évolution des surfaces, le plan d'épandage a été mise à jour (7,5 ha) La présence des tiers sont les parents qui valident les modifications apportées sur l'exploitation. Un forage se trouve à moins de 35 m des bâtiments.

soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

**rue louis Hémon**

**13**

**Louis Hémon**

**29140 ROSPORDEN**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **[REDACTED]**

### **3 - Description de l'installation**

Nom de l'installation : **EARL DE COAT ROUAT**

Description des activités :

**Les vaches laitières seront gérées par 2 systèmes : Les vaches B1 (55 places) se trouvent sur une aire paillée intégrale produisant du fumier très compact (FTC) et sur un couloir de raclage surélevé produisant du fumier compact raclé (FC), les vaches B2 (45 places se trouvent sur une aire paillée intégrale (45 places) produisant du fumier très compact (FTC). Les veaux de 0 à 2 mois (B3) se trouvent en cases individuelle et produisent du fumier très compact (FTC). Le box de vélage (B8) et l'infirmerie (B9) sont sur une aire paillée intégrale et produisent du fumier très compact (FTC). Du fait de l'arrêt de l'atelier poules pondeuses bio, celui-ci est transformé pour recevoir les veaux de 2 à 4 mois (B4) qui se trouvent en cases collectives et produisant du fumier très compact (FTC) ainsi que l'ensemble des génisses de renouvellement qui produiront du fumier très compact (FTC). La salle de traite est équipée en 2X5 double équipement, les eaux blanches sont recyclées.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **OUI**

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R.181 46 du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité ou proximité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

Interactions de l'installation avec les installations existantes :

**Ce dossier fait suite au rapport d'inspection des Installations Classées concernant la visite d'inspection du 30/08/2022 émis par monsieur LE MANACH Christophe de la Direction Départementale de la Protection des Populations des Côtes-d'Armor (DDPP). Ce rapport comprend une mise en demeure de régulariser l'effectif des vaches laitières dans un délai de 3**

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime	Précisions
2101	2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 100 u	Nombre de vaches 100 u	D	

### 6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

#### Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Le projet consiste à une augmentation de l'effectif des vaches laitières à 100 avec une gestion d'élevage des vaches laitières sur une aire paillée et couloir de raclage couvert surélevé pour 55 places et sur une aire paillée intégrale pour 45 places. Il n'y aura pas de nouvelle construction, mais un réaménagement du bâtiment existant. Le bâtiment de l'élevage bio de poules pondeuses en plein air sera transformé en aire paillée intégrale pour les génisses de renouvellement. Les vaches laitières seront gérées par 2 systèmes : Les vaches B1 (55 places) se trouvent sur une aire paillée intégrale produisant du fumier très compact (FTC) et sur un couloir de raclage surélevé produisant du fumier compact raclé (FC), les vaches B2 (45 places se trouvent sur une aire paillée intégrale (45 places) produisant du fumier très compact (FTC). Les veaux de 0 à 2 mois (B3) se trouvent en cases individuelle et produise du fumier très compact (FTC). Le box de vêlage (B8) et l'infirmierie (B9) sont sur une

### 7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Doc en attente.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

2500-A4-earl de Coat Rouat.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Imprimer earl Coat Rouat 500-A3-MODELE\_complet.pdf

Liens et interactions d'une nouvelle installation avec les installations existantes :

BilanAgro\_210905\_210905.pdf

